

Formation BCP Installateur Sanitaire et Thermique

Autres formations

Posté par: formations-concours

Publiée le : 7/10/2008 8:34:43

Secteur : Sanitaire

Diplôme : BCP

Filière : Apprentissage

Option : Dominante : Sanitaire

Définition

Le Brevet de Compagnon professionnel "**Installateur Sanitaire et Thermique**" dominante sanitaire ou thermique est une formation complémentaire homologuée de niveau V se préparant dans le cadre **d'un contrat d'apprentissage d'un an.**

Objectifs

Préparer à un emploi **d'installateur autonome, capable d'animer une petite équipe de travail. Public visé**

Jeunes de moins de 26 ans titulaires **d'une première qualification professionnelle de niveau V** dans le métier (CAP ou BEP) motivés par une évolution de carrière dans **l'entreprise.**

Rémunération

Rémunération minimale légale pour un apprentissage de type "formation complémentaire", sur la base du salaire mensuel conventionnel brut en vigueur.

• moins de 18 ans, 52 %

• à partir de 18 ans, 64 %

• à partir de 21 ans, 76%

Exonération des charges sociales. **Domaines de la formation**

Domaine professionnel :

• Production

- Préparer le chantier

- Réaliser les installations sanitaires et/ou thermiques

- Mettre en service **l'installation**

- Clore le chantier

Domaines généraux :

• Relations commerciales de base

• Perception des coûts

• Communication interne

• Organisation du travail **Lieu**

CFA du Bâtiment - rue Gustave Eiffel - 68700 CERNAY

Tél. 03.89.75.77.67 - Directeur Adjoint : Jean-Marie FREYBURGER

Possibilité de restauration et éventuellement **d'hébergement en internat sur place**

CFA "Le Corbusier" - rue Lixenbuhl - BP 153 - 67404 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN Cedex

Tél. 03.88.66.87.50 - Directeur Adjoint : Gérard RUBLE

Possibilité de restauration et éventuellement **d'hébergement en internat sur place La**

formation au CFA

Démarrage du cycle : septembre

Durée de la formation : 420 heures

Rythme d'alternance : 1 semaine/mois pendant la période scolaire

Animation pédagogique : Equipe de formateurs du CFA renforcée par l'intervention de spécialistes extérieurs

Modalités d'évaluation

• Un contrôle en cours de formation

Evaluer l'atteinte d'objectifs en entreprise préalablement définis en termes de compétences et

d'attitudes professionnelles

• Un projet professionnel comprenant :

- un dossier à constituer par l'apprenti
- la réalisation d'un descriptif précis d'un plan d'installation, et son fonctionnement

• Deux épreuves terminales

- une épreuve écrite (Etude de cas)
- une épreuve pratique de contrôle

• Une moyenne des notes obtenues en CFA